

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors de sa séance ordinaire du 6 avril 2020 à 19 h, le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a édicté l'ordonnance suivante :

A – Ordonnance relative à la modification des heures d'arrêt interdit à l'intérieur d'une zone de stationnement réservée aux autobus scolaires :

1. Ordonnance ORD2720-014 modifiant les heures d'arrêt interdit à l'intérieur de la zone de stationnement réservée aux autobus scolaires sur le côté est de la rue Leclaire, entre les rues La Fontaine et Adam. La nouvelle signalisation de cet arrêt interdit sera de 7 h à 18 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin (*Règlement sur la circulation et le stationnement, R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3*).

FAIT À MONTRÉAL, CE 16^E JOUR D'AVRIL 2020.

La secrétaire d'arrondissement substitut

Annick Barsalou